

LA CONSOMMATION

LA PUBLICITÉ CONCERNANT L'ESSENCE EXEMPTÉ DE PLOMB—LA QUESTION DES POURSUITES POUR LES CONTREVENANTS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, j'aimerais poser ma question au ministre de la Justice. Envisage-t-on d'intenter des poursuites en vertu de l'article 37 de la loi sur les coalitions au sujet de la publicité fautive et trompeuse concernant l'essence sans plomb, à la lumière des tests qui ont été effectués et rapportés à l'émission «Market Place» du réseau anglais de Radio-Canada hier soir? En effet, ceux-ci révèlent que l'essence sans plomb ne revient pas moins cher que l'essence ordinaire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous suivrons notre façon habituelle d'enquêter sur les violations possibles ou apparentes et nous étudierons la possibilité d'intenter des poursuites dans chaque cas individuel. Je ne suis, bien sûr, pas en mesure de faire une annonce générale sur la façon dont nous procéderons.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je poserai ma question supplémentaire au secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il maintenant répondre à la question que le député de Northumberland-Durham a posée à son ministre jeudi soir au sujet de la publicité? Le gouvernement a-t-il effectué des tests et le ministère entend-il avoir recours aux dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour porter des accusations contre ceux qui se livrent à cette publicité fautive et trompeuse?

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun doute que, s'il y a vraiment eu publicité fautive et trompeuse au sujet de l'essence sans plomb, notre ministère fera tout ce qu'il pourra pour en poursuivre les responsables devant les tribunaux. A l'heure actuelle, nous n'avons aucune preuve précise. Si le député ou quelque particulier ont des renseignements à fournir pouvant justifier ce genre d'intervention, ils devraient nous en informer, et le public peut être certain que nous prendrons les mesures qui s'imposent aux termes de la loi.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au secrétaire parlementaire et aux ministériels les révélations qui ont été faites lors de l'émission «Market Place» diffusée hier soir au réseau national de Radio-Canada et qui corroborent bel et bien cette affirmation.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, la loi établit une distinction bien nette entre ce qui est déclaré et ce qui est prouvé. Je ne veux pas laisser entendre que les déclarations n'étaient pas véridiques, mais la loi exige qu'elles soient prouvées. Quand cela sera fait, nous prendrons les mesures qui s'imposent.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'ACDI PAR LE COMITÉ PERMANENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, étant donné le battage que font le *Journal d'Ot-*

Questions orales

tawa et d'autres journaux autour de l'ACDI, et qui nuit à la crédibilité du Programme canadien d'aide internationale, le secrétaire d'État des Affaires extérieures recommandera-t-il que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit chargé de vérifier si les programmes de l'ACDI donnent des résultats satisfaisants dans les pays en voie de développement, et si l'argent des Canadiens est employé à bon escient, puisque c'est là le cœur de la question?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il s'agit d'une question importante. Comme l'a déjà dit le président du Conseil privé en réponse à une autre question, nous n'envisageons pas de renvoyer spécialement cette question au comité permanent, mais lorsque celui-ci examinera le budget de l'ACDI, il pourra procéder à toutes les vérifications nécessaires pour répondre aux questions que pose mon honorable ami. J'espère que le comité profitera de cette occasion. Je ne manquerai pas de collaborer avec lui en lui fournissant les renseignements les plus complets possibles.

DEMANDE D'EXAMEN PARLEMENTAIRE DE TOUS LES PROGRAMMES D'AIDE EXTÉRIEURE

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, nous savons que les possibilités d'action du comité permanent sont très limitées lorsqu'il étudie les prévisions budgétaires. Le ministre peut-il donc recommander au gouvernement de procéder, dans l'intérêt de la nation, à un examen parlementaire approfondi des modalités de l'aide canadienne aux pays en voie de développement, non seulement par les biais des programmes de l'ACDI, mais aussi par l'intermédiaire de nos politiques concernant les Nations Unies, le commerce et la réforme monétaire, de façon à ce que le Parlement et la nation puissent disposer d'une information complète sur nos activités et sur les nouvelles orientations que nous devrions adopter?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, cet objectif d'ensemble est digne de mérite et d'éloge, et pourra se réaliser par la voie que j'ai mentionnée.

Une voix: Non seulement pourra, mais devra.

LA QUESTION DU RENVOI DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ACDI AU COMITÉ

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre. En se fondant sur ce qu'il a appris à Londres ce mois-ci, surtout au sujet des comités spéciaux, le président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre n'est-il pas persuadé que le renvoi formel, mais pratiquement inutile, des prévisions budgétaires et des prévisions supplémentaires de l'ACDI au comité des affaires extérieures et de la défense nationale, est un moyen insuffisant à la portée du Parlement pour examiner les dépenses du gouvernement à cet égard et pour faire la lumière sur des programmes et des pratiques qui peuvent ou ne peuvent pas être acceptables au Parlement et au peuple canadien?